

**Mairie de VERCHAIX**  
**Chef Lieu**  
**74440 VERCHAIX**  
**Tél: 04.50.90.11.24**

**Compte-rendu n°5**  
**Conseil Municipal du 12 mai 2016 à 20 h**

L'an **deux mil seize**, le **12** du mois de **mai**, le Conseil municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. VAUDEY Joël, Maire.

*Date de convocation du Conseil Municipal:* 06 mai 2016

*Nombre de Conseillers en exercice:* 14

*Présents:* VAUDEY Joël, Maire, MORIO Daniel, PERREARD Hélène, ZOBEL Jean-Paul, adjoints, MULATIER Stéphane, RIONDEL Sabine, NASSIVERA Nadia, ROUGE Laurent, ROULLER-MARTIN Pascal, BUCHS Bertrand, COLLINET Maëlle.

*Absents excusés:* RUM Pascal, MISSILLIER Valérie, BERTHIN Chantal.

Madame Maëlle COLLINET a été élue secrétaire de séance.

---

Le procès-verbal de la séance du 24 mars 2016 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour et propose au Conseil Municipal d'y ajouter un nouveau point:

➤ conditions de location de l'appartement du 1<sup>er</sup> étage de l'ancienne Poste au SI de la Vallée du Haut-Giffre accord à l'unanimité

Compte rendu d'exercice de délégations du Conseil Municipal au Maire:

Néant

Ordre du jour:

**1) Aménagement de la RD 907: choix de la maîtrise d'œuvre**

délibération n°D2016\_0501

Monsieur le Maire indique qu'une consultation a été lancée le 1<sup>er</sup> avril auprès de 5 cabinets pour assurer les missions de maîtrise d'œuvre suivantes dans le dossier d'aménagement de la RD 907 et de la RD 154:

- Etudes de projet
- Dossier de consultation des entreprises
- Assistance à la passation des marchés de travaux
- Direction de l'exécution des marchés de travaux
- Opérations de réception des travaux.

Il présente les offres des 4 candidats ayant répondu (BE INFRAROUTE, VIAL-COLLET A.et Th., Ingénierie du Mont-Blanc et Cabinet UGUET) et précise que le projet présenté par le BE INFRAROUTE de Cluses répond le mieux aux attentes de la commune (mémoire technique et modalités d'intervention très détaillés), le montant de la mission s'élevant à 65.003 € HT.

Accord à l'unanimité

**2) Création des postes saisonniers pour l'été 2016**

délibération n°D2016\_0502

Monsieur Daniel MORIO, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire indique qu'il est nécessaire de recruter plusieurs personnes pour la gestion du minigolf durant l'été. Il indique que 6 candidatures ont été déposées.

Il propose de créer:

- 2 emplois à durée déterminée de 28h/semaine du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2016, y compris le week-end.
- 2 emplois à durée déterminée de 28h/semaine du 1<sup>er</sup> au 31 août 2016, y compris le week-end.

Accord à l'unanimité

délibération n°D2016\_0503

Monsieur Daniel MORIO indique ensuite que, pour pallier les absences des agents titulaires pendant les périodes de congés d'été, il est nécessaire de recruter une personne pour assurer l'entretien des espaces verts et des fleurs cet été. Il est proposé de verser, comme les années précédentes, l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures à cet agent non titulaire.

Les horaires de travail sont les suivants: du lundi au vendredi de 6h à 12h  
le samedi de 6h à 11h

Il précise que 9 candidatures ont été déposées pour ce poste.

Accord à l'unanimité

### **3) Protection sociale complémentaire des agents: mise en œuvre du dispositif après avis favorable du comité technique du Centre de Gestion de la Haute-Savoie**

délibération n°D2016\_0504

Monsieur le Maire rappelle qu'un accord avait été donné lors du Conseil Municipal du 11 février 2016 sur la participation de la commune au risque "santé" des agents selon les conditions suivantes:

- Bénéficiaires:

agents titulaires et stagiaires,

agents non titulaires dès lors qu'ils justifient de plus de 6 mois d'ancienneté

Les agents à TNC et à temps partiel perçoivent le même montant que les agents à temps complet

- Participation de l'employeur = 25 € par agent et par mois

Après consultation préalable du Comité Technique du CDG 74, celui-ci a rendu un avis favorable lors de sa séance du 7 avril dernier.

La participation à la couverture santé des agents interviendra donc à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016 pour les agents justifiant d'une adhésion à une offre de mutuelle labellisée.

Accord à l'unanimité

### **4) Avis sur la dissolution du Syndicat Intercommunal de Joux-Plane**

délibération n°D2016\_0505

Monsieur le Maire indique que par délibération en date du 19 avril 2016, le comité syndical du Syndicat Intercommunal de Joux-Plane a décidé la dissolution du syndicat créé par arrêté préfectoral du 28 août 1975. Les trois communes membres du SI de Joux Plane doivent délibérer pour approuver les modalités de répartition du résultat comptable qui s'élève à 38,95 € à la commune des Gets.

Accord à l'unanimité

### **5) SIVM du Haut-Giffre: précision sur la participation des familles au coût des transports scolaires pour l'année 2016/2017**

délibération n°D2016\_0506

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°D2015\_0904 en date du 26 novembre 2015 fixant le montant de la participation des familles au coût du transport scolaire pour l'année 2016/2017 à 15 €.

Il indique que le SIVM du Haut-Giffre, en charge de la gestion des transports scolaires, demande que soit précisé sur la délibération la mention "circuit école primaire".

Accord à l'unanimité

#### **6) Demande de dérogation scolaire**

délibération n°D2016\_0507

VU la demande de dérogation scolaire présentée par Monsieur Jérôme GUILLOT et Madame Sandra EMONET, domiciliés à Verchaix, Charrière, qui souhaitent que leur fils Oxence GUILLOT continue sa scolarité à l'école de La Rivière Enverse en classe de CM1 à la rentrée de septembre 2016

Avis défavorable par 11 voix POUR et 1 ABSTENTION (Nadia NASSIVERA).

#### **7) 13<sup>ème</sup> édition de la Pass'Portes du Soleil: convention pour la mise en place des secours hélicoptérés**

délibération n°D2016\_0508

Monsieur le Maire présente la 13<sup>ème</sup> Pass'Portes du Soleil MTB qui se déroulera sur le domaine des Portes du Soleil les 24, 25 et 26 juin prochains. La Commune de Verchaix étant traversée par cette manifestation, une convention doit être signée avec la société Mont Blanc Hélicoptères pour la mise en place du dispositif de secours hélicoptérés.

Accord à l'unanimité

#### **8) Demande de constitution d'une servitude de passage tous usages sur les parcelles communale B 177 et B 3735 au Chef Lieu**

délibération n°D2016\_0509

Monsieur Daniel MORIO, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire, rappelle la délibération n°2011\_1108 en date du 17 novembre 2011 accordant une servitude de passage tous usages sur les parcelles communales B 177 et B 2112 au profit des parcelles B 2104, 2105, 2111 et 2113 appartenant aux consorts Rouillet.

Une régularisation de cette servitude est nécessaire car elle concerne désormais les parcelles communales B 177 et B 3735 au profit des parcelles B 3744 et 3746 appartenant à Monsieur Michal BEME.

Monsieur MORIO propose de fixer le montant de l'indemnisation en contrepartie de cette servitude à 100 €.

Accord à l'unanimité

#### **9) Installation de la zone de jeu de laser game: prolongation de la période d'utilisation**

délibération n°D2016\_0510

Monsieur Jean-Paul ZOBEL, 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire, rappelle la délibération n°D2016\_0205 fixant les conditions d'installation, par la SARL La Compagnie des Montagnes, d'une zone de jeu de laser game au lieu-dit "Communal des Hottes Est" sur une partie de la parcelle B 2799 jusqu'au 31 mai 2016. L'installation de la zone de jeu n'ayant pas été possible jusqu'à présent suite à un manque de matériel, Monsieur ZOBEL propose de conclure une convention du 13 mai au 31 décembre 2016.

Après une visite sur site, il précise que la zone de jeu a été délimitée sur une surface de 1250 m<sup>2</sup> (25m x 50 m).

Il est demandé à la SARL La Compagnie des Montagnes d'avertir la Mairie au moins 48h avant l'installation de la zone de jeu.

Accord par 9 voix POUR et 2 voix CONTRE (Bertrand BUCHS et Maëlle COLLINET)

## **10) Point sur l'Etape du Tour amateur du dimanche 10 juillet 2016**

Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération

Monsieur le Maire présente l'Etape du Tour réservée aux cyclistes amateurs qui se déroulera le dimanche 10 juillet 2016 entre Megève et Morzine. Cette manifestation regroupera environ 15.000 coureurs nécessitant des moyens logistiques importants.

Des bénévoles sont nécessaires sur la partie du bas de la commune (6 signaleurs) et sur le point de ravitaillement situé près du lac de Joux-Plane (20 personnes).

4 associations de la commune ont été contactées (l'Office du Tourisme, Haut-Giffre Loisirs, le Tennis Club Verchaix-Morillon et Tom en tête) afin de proposer des bénévoles.

Point ajouté à l'ordre du jour:

### **Conditions de location de l'appartement du 1<sup>er</sup> étage de l'ancienne Poste au SI de la Vallée du Haut-Giffre**

délibération n°D2016\_0511

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet de Maison de Services Publics est actuellement à l'étude au rdc de l'ancienne Poste. Il indique que les locataires de l'appartement du 1<sup>er</sup> étage ont quitté les lieux le 10 avril et propose de louer cet appartement au Syndicat intercommunal de la Vallée du Haut-Giffre qui doit prochainement libérer les locaux qu'il occupe à Samoëns. Les conditions de location proposées sont les suivantes:

- bail à intervenir entre les communes de Verchaix et de Morillon et le SI de la Vallée du Haut-Giffre
- à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016
- durée = 9 ans
- loyer = 550 €
- provision pour charges = 150 € (le montant sera redéfini en fonction des travaux à venir si possibilité de séparation des compteurs eau et électricité)

Accord à l'unanimité

## **11) Questions diverses**

Joël VAUDEY:

- Bâtiments "les Valentines" au Bouchet: inauguration le lundi 13 juin

Madame Hélène PERREARD, 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire, indique que 7 appartements sur les 12 ont été attribués. Sur les 5 restants, 2 personnes ont été proposées et 3 appartements sont affectés au contingent "réservation sociale".

- Signature de la vente du terrain situé au lieu-dit "Communal du Croz" sur lequel est implanté le restaurant d'altitude "le Wetzet" à la Sarl Viperring le 25 mai
- A l'initiative d'élus de Morillon, les élus des communes de Verchaix, Morillon et la Rivière Enverse ainsi que les OT de Verchaix, Morillon et l'association Loisirs et Partages sont conviés à une réunion le 26 mai afin d'évoquer la création d'un forum des associations en septembre, l'opportunité de créer un comité des fêtes regroupant les 3 communes et réfléchir sur l'avenir des offices de tourisme avec la loi NOTRe.  
Elus de Verchaix qui participeront: Joël VAUDEY, Daniel MORIO, Laurent ROUGE, Bertrand BUCHS, Maëlle COLLINET, Pascal ROUILLER-MARTIN et Nadia NASSIVERA (à confirmer)

Laurent ROUGE:

- Demande s'il est possible de remettre les cailloux près du bâtiment du camping/OT afin d'empêcher le stationnement des véhicules et laisser le passage aux vélos et aux poussettes.

*Réponse: des bacs à fleurs vont être installés à la place de cailloux*

Jean-Paul ZOBEL

- Le nouveau columbarium a été installé
- Regrette la fermeture du minigolf durant le week-end de l'Ascension, l'OT étant fermé

*Réponse: l'OT ferme deux semaines par an début mai et début novembre, malheureuse coïncidence*

Sabine RIONDEL

- Où en sont les travaux de réfection de la route de Joux-Plane?

*Réponse: ils sont en cours et selon le planning doivent être terminés, sauf intempéries, le 22 juin 2016*

Bertrand BUCHS

➤ Désinsectisation des boiseries de l'église

L'entreprise est intervenue aujourd'hui pour traiter les boiseries infectées. Par mesure de sécurité sanitaire et d'efficacité du traitement, l'église restera fermée pendant 3 semaines soit jusqu'au 3 juin.

"le Christ en Croix" a été pris en charge pour restauration.

"la Vierge à l'enfant" est également en cours de restauration.

Stéphane MULATIER

➤ Poteaux incendie à changer: plusieurs bornes sont hors service (CR du 23/10/2015 suite au contrôle des hydrants par le SDIS) à la Combe, la Balme, La Verne, la Pleigne et Lornaz.

Voir pour demander un devis à la Lyonnaise des Eaux.

➤ Fauchage 2016: où en est le marché avec le SIVM du Haut-Giffre?

*Réponse: renseignements à vérifier auprès de la CCMG*

Fin de la réunion à 22h00.